

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire

Mmes et MM. Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Jacky JOANNIS, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Jeannine GUILLEMOT, Pierre MONIN, Pascale SALIGOT, Lionel DARLOT, adjoints et conseillers municipaux avec délégation

Mmes et MM. Annie PETIT, Annie POITOU, Jean DELAS, Christine FERNANDEZ, Jérôme DELORME, Christian DEUILLET, Florence JALOUZOT, Béatrice TAILLANDIER, Magali HIRARDIN, Yves SCALABRINO, Daniel MARMAGNE et Geneviève SCHAAP, conseillers municipaux

Etaient absents et excusés : Mme Arminde GUIBLAIN (pouvoir à Robert BIDEAU), MM. Christian MOREL (pouvoir à Annie POITOU) et Sébastien LE CANN (pouvoir à Yves SCALABRINO)

Etait absente : Mme Marie-France PRIVÉ

Secrétaire de séance : Magali HIRARDIN

Ouverture de séance à 20H15.

Monsieur le maire présente Jean-Baptiste CUNAUULT, Directeur Général des Services qui a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2015 pour succéder à François DECK. Arrivant de la ville d'Auxerre, il s'est très bien adapté afin de suivre les dossiers importants qui sont en cours.

Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Robert BIDEAU

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance du Conseil Municipal
- Procède à la vérification du quorum
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance
- Invite le Conseil Municipal à nommer un secrétaire de séance
- Invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 18 mai 2015

Voix

POUR : 26

CONTRE :

ABSTENTION :

Monsieur le maire demande à Magali HIRARDIN nommée, secrétaire de séance de faire l'appel. Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2015.

Le compte rendu n'apporte aucune observation, il est adopté.

FINANCES LOCALES - Tarifs d'occupations de l'Espace Culturel

Rapporteur : Jean-Luc SALMON

Il est proposé d'étudier les tarifs de location qui seront appliqués pour les différents types de location. Ces tarifs comprennent la présence systématique et obligatoire du régisseur du site.

ESPACE CULTUREL		TARIFS 2015
Occupation associations locales par jour (en semaine ou week-end) (En cas d'entrée gratuite : exonération du tarif)		350,00 €
Occupation pour les entreprises et autres organismes privés ou publics de Monéteau		
Par demi-journée (uniquement en semaine)		400,00€
Par journée entière en semaine		640,00€
Par journée pour le week-end		880,00€
Occupation associations extérieures par jour en semaine		600,00 €
Occupation associations extérieures par jour le week-end		750,00 €
Occupation pour les entreprises et autres organismes privés ou publics extérieures		
Par demi-journée (uniquement en semaine)		500,00 €
Par journée entière en semaine		800,00 €
Par journée pour le week-end		1100,00 €
En semaine : lundi, mardi, mercredi, jeudi		
En week end : vendredi, samedi, dimanche		

Pour se prémunir des dégradations éventuelles et des frais de remise en état, et afin de responsabiliser le bénéficiaire de la location, il est proposé la mise en place d'un dispositif de caution et d'en fixer le montant de 1000€.

La caution ne sera pas encaissée et sera rendue lors de l'état des lieux si aucune dégradation n'est constatée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs d'occupations de l'Espace Culturel, pour application au 1^{er} septembre 2015.

JL SALMON présente cette délibération qui avait été reportée lors du précédent conseil.

P.PICARD remarque que dans certaines grandes villes, il y a des locations de faites dans les Zénith et comparativement, les tarifs sont sensiblement similaires, proportionnellement.

J. DELAS demande comment cela va se passer pour les écoles : devront-elles payer une location ?

JL SALMON répond que les locations pour les écoles se feront en semaine et seront prioritaires mais le coût sera revu lors de l'examen des tarifs communaux en fin d'année.

Monsieur le maire rappelle que la patinoire lors de son implantation, avait inscrit dans son budget prévisionnel une participation des écoles d'Auxerre; malheureusement, ce ne fut pas le cas. Mis à part certaines écoles de l'extérieure et surtout les écoles de Monéteau qui fréquentent régulièrement la patinoire. Dans notre salle, la participation des écoles pourra se faire avec la collaboration de l'Yonne en Scène mais ce genre de projet ne pourra se réaliser que pour un spectacle d'une école entière mais pas classe par classe et bien évidemment pendant la semaine.

Y. SCALABRINO rapporte le message de S. LE CANN (absent à cette séance) : la différence de tarifs entre les associations et entreprises n'est pas suffisamment discriminant.

Monsieur le maire répond qu'il faut déjà faire fonctionner l'Espace Culturel et que ce genre de dysfonctionnement sera réexaminé ; cette remarque est retenue.

FINANCES - Subventions – demande de subvention pour l'aménagement et la sécurisation d'un terrain de football à 8.

Rapporteur : Daniel CRENE

La ville de Monéteau souhaite engager un projet d'aménagement et de sécurisation d'un terrain de football à 8. Outre la réfection de la plateforme de jeu, les travaux consistent à installer une clôture côté rivière, à poser des pare ballons derrière chaque but, et à mettre aux normes les buts en respectant les caractéristiques réglementaires.

Cet aménagement à vocation à recevoir entraînements et compétition des équipes jeunes et féminines.

Pour permettre la réalisation de ce projet, le financement de la Fédération Française de Football (FFF) est envisageable à hauteur de 50 % du montant du projet plafonné à 5 000 €, et le plan de financement serait :

Opération	Montant en euros HT
Aménagement et sécurisation d'un terrain de football à 8	16 600 €
Plan de financement prévisionnel	
Subvention de la FFF	5 000 €
Commune	11 600 €
Total	16 600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'engager le projet d'aménagement et de sécurisation d'un terrain de football à 8
- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter de la Fédération Française de Football, l'octroi de subvention au taux le plus élevé possible
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document complémentaire dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération
- De dire que le financement de la part restant à la charge de la ville est inscrit au budget communal 2015

J.DELORME demande si le taux de la subvention de la Fédération Française de Football est sollicité au niveau le plus haut.

Réponse : la subvention n'est jamais acquise et le taux subventionnable dans ce dossier ne dépend pas du coût de financement car c'est un plafond. Dans ce cas précis, même si le coût avait été de 20 000 €, la subvention n'aurait pas excédé 5 000 €.

Il faut, de plus, faire la demande de subvention avant de commencer les travaux pour pouvoir bénéficier de l'intégralité des aides.

D.MARMAGNE demande s'il s'agit d'une sollicitation du club de foot.

Réponse : bien évidemment, toutefois c'est la commune qui engage les travaux car le club a beaucoup de réussite dans ses équipes et donc plus de licenciés.

J. JOANNIS précise que la commune engage aussi des travaux d'engazonnement mais la demande de subvention ne peut être faite que sur l'aménagement et sécurisation à savoir l'achat et pose d'un pare-ballons.

D.MARMAGNE s'interroge sur le devenir du vide-grenier qui se déroulait sur cette partie du terrain.

Réponse : cela ne sera plus possible de faire entrer les véhicules ; par conséquent ce terrain ne pourra pas être utilisé. Le président du Comité des Fêtes a été prévenu.

Monsieur le maire propose que le vide grenier se fasse sur l'espace vert où s'organise le 14 juillet.

Y. SCALABRINO rapporte le message de S. LE CANN (absent à cette séance) : ce projet n'est peut-être pas prioritaire contrairement à la création d'aire de jeux.

Réponse : ce projet avait été mis au budget donc il peut être réalisé ; cependant, les projets de réaménagement ou de création d'aire de jeux ont été mis au budget 2015 aussi (voir prochain compte rendu commission sports)

J. JOANNIS précise que le club de foot a un nombre de licenciés (+ de 200) important à partir des U6 jusqu'au seniors ; que le club n'a pas connu cette recrudescence de licenciés et à un bon niveau départemental et régional.

Monsieur le Maire fait part de sa présence aux assemblées départementale et régionale du basket au cours desquelles il a été annoncé que le nombre de licenciés était en augmentation aussi (30 % de licenciés en plus dans l'Yonne).

FINANCES – Vente de bois communal

Rapporteur : Paolo ZAROS

Suite à des opérations de nettoyage sur la commune, 30 à 40 stères de bois ont été coupés et stockés sur site.

Il est proposé de permettre aux employés municipaux intéressés d'acquérir ce bois, au tarif de 10 euros le stère, à charge pour eux d'en assurer le transport.

Selon le nombre d'employés intéressés et si la demande dépassait l'offre, il serait procédé à un tirage au sort.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'AUTORISER la vente de 30 à 40 m³ de bois communal à 10 euros le stère à destination des employés municipaux intéressés.

CONVENTION DE MECENAT

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

La société Yoplait France a manifesté son intention de faire don de l'œuvre « Petite Fleur Folies » à l'issue de sa présentation au public parisien à une ou plusieurs collectivités locales dans le cadre des dispositions réglementaires relatives au mécénat afin que les « Créatiles » deviennent des supports pérennes de médiation culturelle et artistique auprès des familles autour de la thématique environnementale ou bien être implantées comme œuvres artistiques dans des parcs urbains.

La convention précise qu'au besoin, la ville de Monéteau facilitera l'installation de l'œuvre en fournissant les moyens techniques de levage, de déchargement ainsi que les moyens humains nécessaires à la réception de l'œuvre et prendra à sa charge son scellement sur le site d'accueil.

Les contreparties de l'acte de mécénat accordées par Yoplait France sont les suivantes :

Communication :

- citation de Yoplait en qualité de mécène sur tous les supports de communication de la Ville de Monéteau en rapport avec l'œuvre
- pose de plaque au pied de l'œuvre
- inauguration officielle de l'œuvre

En outre, la ville de Monéteau autorise Yoplait France à se prévaloir de la dénomination ou du label de « mécène de la Ville de Monéteau » dans toute communication interne ou externe liée à la remise de l'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER la convention de Mécénat entre la Société Yoplait France et la commune de Monéteau, pour le don de l'œuvre « Petite Fleur Folies »
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Monsieur le maire rappelle qu'il a assisté au 50^{ème} anniversaire de YOPLAIT à Paris avec l'exposition des sculptures qui seront offertes aux communes ayant une usine sur leur territoire.

La sculpture choisie pour Monéteau est un « Arbre à fruits » - manège en acier, très décoratif pouvant servir de jeu aux jeunes enfants. Afin d'être mis en valeur, il sera implanté devant la bibliothèque près de l'Espace Culturel.

AFFAIRES SCOLAIRES – Indemnité de classe de neige

Rapporteur : Marie LEGENDRE

Comme chaque année les enseignants des classes de CM2 qui accompagnent leurs élèves en classe de découverte (neige, verte, ou patrimoine) bénéficient d'une indemnité.

Il est demandé au conseil municipal d'allouer une indemnité de 125 euros à :

- M. David CORBERAND, école Victor Hugo,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'allouer à M. David CORBERAND une indemnité de classe de neige de 125 euros

RESSOURCES HUMAINES - Créations d'emplois à temps non complet - filière technique

Rapporteur : Robert BIDEAU

En raison de la pérennisation de nouveaux besoins au sein du service entretien/cantines/périscolaires, certains agents recrutés en qualité de non titulaires pour assurer des remplacements suite à l'absence temporaire d'agents titulaires ou pour répondre à des besoins occasionnels, peuvent être mis en stage. Pour cela, il est nécessaire de créer les emplois suivants :

Au 1^{er} septembre 2015 :

- Création d'un emploi d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (**31h50**) (catégorie C – échelle indiciaire brute 340/400)
- Création d'un emploi d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (**31h55**) (catégorie C – échelle indiciaire brute 340/400)

- Création d'un emploi d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (**29h40**) (catégorie C – échelle indiciaire brute 340/400)
- Création d'un emploi d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (**30h55**) (catégorie C – échelle indiciaire brute 340/400)
- Création d'un emploi d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (**32h25**) (catégorie C – échelle indiciaire brute 340/400)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'adopter ces créations d'emplois à temps non complet

RESSOURCES HUMAINES - Créations d'emplois à temps complet - filière technique, et création d'emploi à temps non complet - filière administrative

Rapporteur : Robert BIDEAU

Suite à l'ouverture de la nouvelle salle de l'Espace culturel en septembre 2015, et afin d'assurer les missions de Régisseur technique et de chargé d'accueil, il y a lieu de créer les emplois suivants :

Au 1^{er} septembre 2015 :

- Création d'un emploi d'Agent de Maîtrise à temps complet (catégorie C – échelle indiciaire brute 348/465)
- Création d'un emploi dans le cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux à temps non complet (20h) (catégorie C – échelle indiciaire brute 340/400)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'adopter cette création d'emplois à temps complet et cette création d'emploi à temps non complet

RESSOURCES HUMAINES - Transformations d'emploi dans la filière administrative, culturelle et médico-sociale

Rapporteur : Robert BIDEAU

Dans le cadre de l'évolution de carrière des agents territoriaux des propositions d'avancements de grade ont été présentées à la Commission Administrative Paritaire C du 23 avril 2015.

Afin de permettre ces nominations, il y a lieu de créer les postes correspondants.

Au 1^{er} août 2015 :

- La création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 348/465) et la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 342/432).
- La création d'un emploi d'Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 348/465) et la suppression d'un emploi d'Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 342/432).
- La création d'un emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 348/465) et la suppression d'un emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1^{ère} classe (catégorie C – échelle indiciaire brute 342/432).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'adopter ces transformations d'emplois.

RESSOURCES HUMAINES - Fixation des taux promus / promouvables

Rapporteur : Robert BIDEAU

Suite aux modifications apportées par les possibilités d'avancements, il y a lieu de modifier les taux promus/promouvables déterminés par la collectivité en application de la loi 2007-209.

- Modification : **Adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe**
- Modification : **ATSEM principal 2^{ème} classe**

Filière culturelle :

Adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe : 100% du cadre d'emploi

Filière médico sociale

ATSEM principal 2^{ème} classe : 100% du cadre d'emploi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'adopter ces taux.

RESSOURCES HUMAINES - Emplois d'agent non titulaires pour l'année 2015 – complément

Rapporteur : Robert BIDEAU

En raison de l'ouverture de la nouvelle salle de spectacle (SKENET'EAU) en septembre 2015, il est nécessaire de recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) afin d'assurer l'accueil du public à l'occasion des programmations prévues certains soirs et week-end.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prévision d'emplois d'agents non titulaires de septembre à décembre 2015 tel que présenté.

JL. SALMON signale que douze jeunes ont été reçus et qu'ils travailleront à tour de rôle en fonction des programmations. Un appel à candidatures est encore lancé et intégré dans le prochain magazine afin d'offrir la possibilité à d'autres jeunes d'être recrutés.

COMMISSIONS

Commission culture et communication du 28 mai 2015

Rapporteurs : Jean-Luc SALMON et Pierre MONIN

La commission s'est réunie pour examiner et valider certains points concernant la communication :

- Festivités des 13-14 juillet

Pour le 13 juillet, c'est la proposition d'animation musicale de la troupe SAMBALA qui a été retenue. Quant au feu d'artifice, le marché a été attribué à L'entreprise Artifice Ciel. Le choix de la bande musicale s'est porté sur le thème des musiques de films.

- Agenda municipal

L'acquisition récente du minibus financé par les annonceurs interroge sur l'opportunité de reconduire l'agenda municipal qui est lui-même financé par les annonceurs (dont 14 sont identiques à ceux du minibus). Il est décidé de conserver l'agenda dans les mêmes conditions pour 2016 et il est suggéré de regrouper les pages « pratiques » au centre ou en début d'agenda.

- Yonne Tour Sport

L'Yonne Tour Sport fera escale à Monéteau le vendredi 14 août à l'aire des peupliers. Contrairement à l'année dernière et compte-tenu des travaux des abords du Skenet'Eau, il n'y aura pas de replis possible en cas de pluie.

Concernant le SKENET'EAU, la commission présente :

- Inauguration

L'inauguration du Skenet'Eau se fera en 3 temps :

- Vendredi 25 septembre à partir de 17h00 : inauguration officielle avec lâché de ballons par les enfants des NAP, discours des officiels ponctués par des intermèdes musicaux proposés par l'école de musique de Monéteau et spectacle de type « happening » suggéré par l'Yonne-en-Scène. Le tout s'achèvera par un cocktail.
- Samedi 26 septembre de 16h00 à 18h00 : portes ouvertes au public avec à 18h00 un concert de l'orchestre de Föhren avec pot entre chaque visites.
- Dimanche 27 septembre dans l'après-midi : spectacle pour enfant offert (programme à confirmer)

- Lecture et validation des documents suivants :

- Contrat de location
- Règlement de location
- Tarifs d'entrée au Skenet'Eau

- Adresse postale du Skenet'Eau

Il est décidé que le Skenet'Eau doit avoir une adresse et un numéro de téléphone dédiés.

- Recrutements

Le régisseur technique est d'ores et déjà recruté. Il reste à recruter la personne chargée de l'accueil à 20h/ semaine et les jeunes (+18 ans) pour l'accueil du public durant les spectacles.

- Programmation

La proposition de programmation jusqu'en janvier 2016 est présentée aux membres de la commission. Entre temps, la tournée de Virginie Hocq a été annulée pour raison de santé et oblige à revoir plusieurs dates du programme provisoire présenté en commission.

D'autres points sont considérés :

- Décorations de Noël

Chaque année, la grande salle du foyer communal est décorée durant les fêtes de Noël. Cette année, durant cette période, aucune manifestation importante n'est programmée dans cette salle puisque pour la plupart, elles ont été transférées dans le Skenet'Eau (Noël communal, vœux du maire, conte de Noël, etc.) La question de savoir s'il est opportun de reconduire cette décoration (coût 1500 €) se pose donc. Il est décidé de dédier cette somme à la décoration du Skenet'Eau (Sapin, décoration de Noël dans le hall et centres de table) et ne plus décorer la grande salle à cette période.

- Ecole de musique

L'école de musique étant municipalisée, il convient de définir les modalités d'encaissement des règlements. A ce jour, environ 80 enfants prennent des cours à l'école de musique. La facturation est trimestrielle.

Il est décidé que le service comptabilité émettra les titres de recettes chaque trimestre et les adressera aux familles qui régleront directement les sommes dues au Trésor Public.

Monsieur le Maire fait part d'entretiens prévus avec le directeur et le président car il faut créer une nouvelle association et cette organisation est un travail continu et commun. Il rappelle que pour qu'il y ait une participation du Conseil Départemental, la municipalisation devenait obligatoire.

Comité de Pilotage du Multi Accueil « l'Isle aux Castors » du 3 juin 2015

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Monsieur le Maire fait part qu'en raison de l'absence d'Arminda GUIBLAIN, le rapport de ce comité ne sera pas présenté et est reporté au prochain conseil.

Il évoque cependant le bilan satisfaisant de l'établissement malgré l'inquiétude pour le taux d'occupation car il y a de plus en plus de modifications de contrats longs qui passent en temps partiel.

Commission sports et loisirs du 6 juin 2015

Rapporteur : Jacky JOANNIS

La commission s'est rendue au terrain de pétanque pour étudier les possibilités d'agrandir le terrain actuel en créant une nouvelle surface de jeu afin de répondre à une demande de la section.

Après étude des différentes possibilités, la commission propose de chiffrer la réalisation d'une nouvelle plate-forme sur le site de l'ancien camping.

Les dimensions de celle-ci devront être étudiées en concertation avec la section pour répondre aux normes officielles et permettre l'accueil de certaines compétitions.

La commission propose aussi de faire chiffrer un enfouissement de gaines pour permettre l'éclairage éventuel de cette plate-forme.

Elle émet un avis défavorable sur l'utilisation en tant que parking pour le coût supplémentaire de structure que cela pourrait engendrer.

La commission souhaite le chiffrage pour la pose de bancs et tables à proximité de ce site.

Après s'être rendu sur les sites de l'ancienne aire de jeux du Tacot, du Skate Park et pour finir, sur une parcelle située sur la coulée verte vers le lotissement Nexity pour étudier l'implantation d'une aire de jeux, la commission propose de retenir la parcelle n°468 de la coulée verte pour l'implantation d'une nouvelle aire de jeux (plan joint).

L'avantage de ce terrain est d'être à proximité des lotissements suivants : Près du Château, Nexity, François Brochet et Près Hauts.

Pour réaliser cette aire, la commune devra effectuer certains travaux :

- chemin piéton la reliant à la rue Cézanne
- la pose d'une clôture pour assurer la sécurité des enfants
- l'engazonnement de la parcelle
- la plantation d'arbres

La commission propose une aire de jeux pour les enfants de 2 à 10 ans, avec une réalisation possible en 2016. L'aire de jeux pourrait avoir pour thème : les peintres ou l'art.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est une continuité de la coulée verte et ces parcelles font partie de la reprise de la voirie du lotissement. Il signale qu'il a reçu un courrier d'une famille avec un enfant handicapé. La commission avait déjà évoqué l'installation de jeux pour enfants en situation de handicap. Par conséquent, les membres de la commission recevront les avis et remarques de la famille au moment du choix de ces infrastructures.

La commission demande l'accord du conseil municipal pour ces différentes propositions.

La commission est informée que le panneau d'affichage du gymnase a été commandé à l'entreprise CASAL pour un montant de 9 000,31€HT.

Commission scolaire du 18 juin 2015

Rapporteur : Marie LEGENDRE

La commission s'est réunie afin d'apporter certaines confirmations au règlement intérieur des Nouveaux Rythmes Scolaires.

- Pas d'autorisation pour délivrer des médicaments aux enfants durant les périodes d'accueil et cantine
- Nouveautés rentrée 2015/2016 :
 - * Mise en place du prélèvement automatique pour régler les factures mensuelles
 - * Intégration du mercredi après-midi dans le périscolaire (inscription à faire sur la grille au même titre que la cantine, activités et accueil). Toutefois l'ALSH « Les Minots », fonctionne de la même façon durant les petites et grandes vacances.

- * Modification pour l'accueil du matin et du soir : tarif au quotient familial (obligation du Contrat Enfance Jeunesse)
- * Nouveaux horaires du mercredi matin qui seront inversés à ceux des autres jours de la semaine entre les maternelles et les élémentaires (suite à une demande des maternelles)
- * Information du transport scolaire de Sougères pour les enfants scolarisés à La Commanderie et JJ ROUSSEAU : organisation par la Communauté d'Agglomération et non le Conseil Départemental

Deuxième point à l'ordre du jour : Portes ouvertes aux cantines du Parc et de la Seiglée le samedi 27 juin. La commission est informée de cette organisation à la demande des parents d'élèves et directions des écoles. Le personnel communal sera présent ainsi qu'un représentant du prestataire API ; par conséquent, des membres de la commission seraient les bienvenus pour recevoir les familles. Mesdames Annie POITOU, Geneviève SCHAAP et Monsieur Christian DEUILLET se sont portés volontaires pour accompagner le personnel.

Monsieur le maire fait part que le CCAS prendra encore en charge une participation de la carte urbaine PRIMO (soit 21 €) pour les collégiens et lycéens et la totalité de la carte péri urbaine PRIMO + pour les enfants de Pien/Sougères qui viennent dans les écoles de Monéteau (soit 85 €).

G. SCHAAP remarque que c'est une très bonne décision d'aider les familles.

Monsieur le maire évoque deux problèmes qui lui ont été soumis par l'adjointe aux affaires scolaires :

- * *Plus d'enfants dans les maternelles qui posent un problème de place et de sécurité dans le dortoir : des études sont en cours pour remédier à ce dispositif. Une proposition a été faite pour récupérer le bureau du psychologue au premier étage du château Colbert.*

M. LEGENDRE répond que les entretiens des enfants se font dans les écoles et qu'il ne reçoit en fait que les parents, donc un local plus petit serait envisageable. L'examen de ce projet va se faire avec les services et les enseignantes ; tout en trouvant un nouveau local pour le psychologue.

- * *Cantine : locaux trop exigus ; il faudra certainement lancer à long terme un projet de construction d'une cantine commune aux quatre écoles.*

Monsieur le maire rappelle qu'il a participé au dernier conseil communautaire au cours duquel une présentation du Programme Local de l'Habitat a mis l'accent sur le manque de logements sociaux (pénalité pour Monéteau = 50 000 € par an). La commune s'est engagée avec les services de l'Etat à construire systématiquement tous les ans des logements sociaux – lotissement en cours avenue de la Seiglée et le projet de la rue du Terrier Blanc, début des travaux fin 2015. La municipalité souhaite avancer sur tous les projets qui lui sont proposés.

Monsieur le maire évoque aussi les communes nouvelles : le rapprochement pourrait se faire peut-être avec certaines communes du canton ou d'autres à proximité (sollicitation adressée à la ville de Monéteau) mais une étude doit être approfondie pour établir le potentiel fiscal.

J. JOANNIS revient sur les horaires du mercredi soir figurant dans le règlement de l'ALSH « Les Minots » alors que la gestion revient dans l'ALSH Périscolaire.

Réponse : il n'y a aucune modification puisque l'organisation des activités et le règlement intérieur est celui de l'ALSH « Les Minots » commun à celui des vacances scolaires ; il y a seulement l'inscription et le règlement de la facture qui passe dans le périscolaire.

Y. SCALABRINO rapporte le message de S. LE CANN (absent à cette séance) : la cantine poursuit-elle la mise au coin avec une peluche « sage, pas sage ».

M. LEGENDRE n'est pas informée et se renseignera mais elle connaît « le bâton silence » : 3 coups de bâton était donné comme au théâtre afin d'obtenir le silence lorsque le bruit devenait trop intense.

Monsieur le maire a vu aussi un essai de feu vert ou rouge signalant le degré sonore et invitant les enfants à parler ou garder le silence.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

Aucun droit de préemption n'est appliqué

INFORMATIONS DIVERSES

1. Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux par décisions de leur assemblée délibérante
2. Remerciements des Amis de la Nature et de l'Auxerrois pour la contribution versée
3. Remerciements de Mme Annie POMEON suite au décès de son époux, Gérard ancien agent communal
4. Convention d'utilisation de la petite salle entre le RAM Dauphin de la Mutualité Française Bourguignonne et la commune de Monéteau
5. Convention d'utilisation du dojo « salle JP Delannoy » entre les douanes et la commune de Monéteau
6. La préfecture a transmis son autorisation pour déplacer le 3^{ème} bureau de vote pour les élections régionales en décembre 2015 – bureau habituellement salle Saint Cyr sera installé dans la petite salle du foyer communal.

TOUR DE TABLE

J. DELAS remarque que l'entretien devant la mairie de Sougères n'a pas été fait

G. SCHAAP rajoute aussi qu'il n'y a pas eu de nettoyage près du foyer rural.

P. ZAROS répond que la commune s'est engagée dans une démarche zéro phyto ; qu'il s'agit d'une opération manuelle et de ce fait plus longue par conséquent, les services procèdent par étape. Il rappelle que la commune a réduit le fleurissement au profit des arbustes mais que ceux-ci nécessitent de l'entretien.

P. PICARD remercie les agents pour la taille des arbres le long de l'avenue de Paris.

G.SCHAAP demande s'il est possible de prévoir la réfection de la croix situé à Sougères – rue Saint Laurent.

Prochain conseil municipal : lundi 14 septembre 2015 à 20h15

Monsieur le maire lève la séance à 22h15.